

**Définition et contexte :** L'apatridie, reconnue pour la première fois comme un problème mondial durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, signifie l'absence de rattachement à une patrie ou un Etat avec pour conséquence, le défaut de protection nationale. En droit international, c'est le terme « apatride » qui est formellement défini. Ainsi, la Convention de New York de 1954 dispose que le terme apatride désigne « *une personne qu'aucun État ne considère comme son citoyen par application de sa législation* ».

**Aujourd'hui dans le monde, des millions de personnes sont privées de nationalité.** Elles n'ont par conséquent pas le droit d'aller à l'école, de consulter un médecin, d'occuper un emploi, d'ouvrir un compte en banque, d'acheter une maison ou même de se marier. Les apatrides ont parfois des difficultés à exercer leurs droits fondamentaux, concernant par exemple l'éducation, la santé, l'emploi et la liberté de circulation. Privés de ces droits, ils sont confrontés toute leur vie à des obstacles et à des déceptions.

**Au Niger comme partout ailleurs,** « les populations ne savent pas ce qu'est l'apatridie, ni comment la combattre ». Afin de réduire les cas de risque d'apatridie identifiés, il est nécessaire, dans un premier temps, de sensibiliser les populations à la réalité du problème et à ses conséquences. Les cas d'apatridie se produisent quand les personnes sont dans l'incapacité de fournir des documents qui prouvent leur identité, selon la législation existante.

**Les lacunes dans les lois sur la nationalité ont également une incidence déterminante sur l'apatridie.** Tout pays possède des lois qui définissent les conditions d'acquisition ou de retrait de la nationalité. Si ces lois ne sont pas rédigées soigneusement et correctement appliquées, certaines personnes peuvent être exclues et se retrouver apatrides. Ça peut être le cas, par exemple au Niger, d'enfants nés de parents inconnus où la nationalité s'acquiert par filiation avec un parent né aussi dans le pays. Heureusement, la plupart des lois sur la nationalité les reconnaissent comme ressortissants de l'État dans lequel ils se trouvent.

L'apatridie peut également résulter de la perte ou de la privation de nationalité. Dans certains pays, les citoyens peuvent perdre la nationalité simplement parce qu'ils ont résidé hors de leur pays pendant une longue période.

## PINCIPAUX RESULTATS OBTENUS PAR L'OPERATION DU HCR AU NIGER

**1.963**

personnes sensibilisées.

**5.722**

personnes identifiées lors des audiences foraines.

**958**

enfants ayant reçu des documents. (Procédure régulière).

**6.852**

personnes ayant reçu des documents. (Procédure tardive).

**5.762**

personnes sous mandat assistées à l'enregistrement ou à la documentation civile.

**7.810**

actes de naissances délivrés.

**La délivrance des documents d'état civile par les institutions nationales est soutenue par le HCR.**

### En savoir plus:

[Documents relatifs à l'apatridie sur Refworld](#) - [Self-Study Module on Statelessness](#)

### CONTACTS

**Gloria Ramazani**, Associate External Relations Officer, [ramazang@unhcr.org](mailto:ramazang@unhcr.org), Tel: +227 80 06 81 83, Cell +227 80 06 81 83

**Moustapha Djibrilla**, External Relations Associate, [djibrill@unhcr.org](mailto:djibrill@unhcr.org), Tel: +227 80 09 61 41, Cell +227 80 09 61 41